

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/26 à 2024/47

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 4 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du vingt-huit mars deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Muriel SERGHERAERT, Adjointe au Maire

Mme Nouria BELAYACHI – Mme Anne LEDUC - Mme Stéphanie MORELLI –
Mme Catherine de RUYTER, Conseillères Communales.

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Cécile MESANS

Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET

Madame Anne LEDUC a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS

Madame Stéphanie MORELLI a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 4 avril 2024

DELIBERATION

2024/ 38 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS.

ASSOCIATION « HANDILOM » – Participation à un séjour de vacances pour les personnes en situation de handicap

L'association « Handilom » organise un séjour de vacances afin d'emmener 60 de ses adhérents dans une structure adaptée en pension complète. Sur place, des visites sont prévues. Le séjour se déroulera à Ménil-St-Père du 9 au 12 mai 2024.

Le budget total de cet événement est de 24.533 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 4.000 €.

ASSOCIATION « ET VOUS TROUVEZ CA DROLE ! » – Participation à la programmation Hors-Les-Murs

L'association « Et vous trouvez ça drôle ! / Centre Régional des Arts du Cirque » met en place une programmation « Hors-les-Murs » sur la ville de Lomme et accessible à tous les publics.

Le budget total de cet événement est de 47.931 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 5.000 €.

ASSOCIATION « LA FABRIK DU BIZARRE » – Participation à la deuxième édition du festival « Furious Cirkus »

L'association « La Fabrik du Bizarre » organise la 2^{ème} édition du festival « Furious Cirkus », festival dédié à la musique Rock. Le festival a pour but de faire découvrir cet univers au plus grand nombre et invite les associations locales à prendre part à l'organisation de celui-ci.

Le budget total de cet événement est de 25.158 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 4.000 €.

ASSOCIATION « PLANETE JEUNES » – Participation à la « fête d'été du parc des Rossignols »

L'association « Planète Jeunes » organise une fête d'été dans le quartier du Marais, parc du Rossignol, le samedi 24 août 2024 sur les thèmes du sport et de la culture. Cet événement fait partie de l'opération « Nos Quartiers d'été » du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Le budget total de cet événement est de 12.996 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 3.000 €.

ASSOCIATION « COLLECTIF LOISIR ANIMATION DE LA RENOVATION » – Participation aux « fêtes d'été de la Délivrance et du Parc Urbain »

L'association « Collectif Loisir Animation de la Rénovation » organise la fête d'été de la Délivrance, le samedi 6 juillet 2024 et celle au Parc Urbain le 14 juillet 2024 sur les thèmes du sport et de la culture. Cet événement fait partie de l'opération « Nos Quartiers d'été » du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Le budget total de ces événements est de 38.770 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de ces actions en attribuant une subvention exceptionnelle de 13.000 €.

ASSOCIATION « VIVRE ENSEMBLE A HUMANICITE » – Participation aux « Fenêtres qui parlent 2024 »

L'association « Vivre Ensemble A Humanité » participe à l'édition 2024 de l'opération « Les Fenêtres qui parlent », qui permet de rassembler les habitants et personnes accompagnées du quartier Humanité, autour de réalisations artistiques.

Le budget total de cet événement est de 6.034 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 500 €.

ASSOCIATION « LES RENCONTRES AUDIOVISUELLES » - Participation à la création et à la diffusion du vidéo mapping du carnaval

Afin de soutenir la création artistique et les arts numériques, la Ville de Lomme accueillera un vidéo mapping le samedi soir du carnaval.

Il sera créé et diffusé par l'association « Les rencontres audiovisuelles » qui organise la 7^{ème} édition du Vidéo Mapping Festival dans toute la région Hauts-de-France.

Le budget total de l'évènement est de 39.250 €. Il est proposé au Conseil Communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 27.000 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
 - 4.000 € à « Handilom »
(SIRET : 509 330 460 00023) ;
 - 5.000 € à l'association « Et Vous Trouvez Ça Drôle »
(SIRET : 397 679 671 00024) ;
 - 4.000 € à l'Association « La Fabrik du Bizarre »
(SIRET : 889 502 043 00017) ;
 - 3.000 € à l'Association « Planète Jeunes »
(SIRET : 499 120 178 00011) ;

- 13.000 € à l'Association « Collectif Loisir Animation de la Rénovation »
(SIRET : 498 897 982 00019) ;
 - 500 € à l'Association « Vivre Ensemble à Humanité »
(SIRET : 840 398 622 00018) ;
 - 27.000 € à l'association « Les rencontres audiovisuelles »
(SIRET : 428 759 872 00032)
- ◆ **AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant ci-annexé ;
 - ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants :
 - 4.000 € au chapitre 65, fonction 410, article 65748, opération n°1110 :
« Soutien aux associations de santé » – code service NEN ;
 - 52.500 € au chapitre 65, fonction 311, article 65748, opération n°1079 :
« Soutien aux associations culturelles » – code service NEN.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Abstention : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme



18 AVR. 2024

Publié le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

10. Budget prévisionnel de l'association « HANDI'LOM »

Intitulé du projet : « VOYAGE MESNIL ST PÈRE »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	9000
Achats matières et fournitures		73 - Concoûs publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations	17533		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation Visites	2000		
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	3500
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions	5000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	4000
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation) SNCF	2000
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat ROTARY	3500
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS) Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			2533
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	24533 0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	24533 0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

Nom du Signataire : VAN OUTRYVE MARC Qualité : Président

Date : 12/02/2024

Signature :



1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

ONNEL Association : Et vous trouvez ça drôle !!! CRAC

Année :

2024

ASSOCIATION CRAC ville de Lomme

Dépenses		Recettes	
Achats		13 200,00 €	Ventes et prestations de services
Achats de prestations de service		10 000,00 €	Recettes billetterie
Achats non stockés de matières et fournitures		3 200,00 €	Ventes de marchandises (buvette, etc.)
Eau - Gaz - Electricité - fioul		800,00 €	Subventions d'exploitation
Fournitures d'entretien et de petit équipement		900,00 €	Etat - DRAC
Fournitures administratives		300,00 €	Métropole Européenne de Lille
Autres fournitures (achats alimentaires et liquides, etc.)		1 200,00 €	ville de Lille - lomme programmation
Services extérieurs		2 600,00 €	Région HDF - culture
Locations et crédit bail		950,00 €	Département du nord
Entretiens et réparations		850,00 €	
Primes d'assurances		350,00 €	
Divers		350,00 €	
Autres services extérieurs		5 210,00 €	
honoraires		900,00 €	
Publicités, publications et relations publiques		1 700,00 €	
Voyages - déplacements - transport		1 300,00 €	
Réceptions		850,00 €	
Frais postaux		50,00 €	
Services bancaires et assimilés		190,00 €	
Téléphone - Internet		220,00 €	
Charges de personnel		26 021,00 €	
Salaires personnels administratifs		5 565,00 €	
Salaires personnels techniques		5 964,00 €	
Salaires artistes		10 082,00 €	
salair communication		4 410,00 €	
Autres charges de gestion courante		1 000,00 €	
Redevance pour droits et valeurs similaires (SACEM, etc.)		1 000,00 €	FOND PROPRE CRAC
Total Dépenses		47 931,00 €	Total Recettes
			47 931,00 €

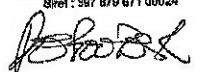
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	11 000 €
862 - Prestations	
864 - Personnel bénévole	7 350 €
TOTAL	18 350 €

87 - Contributions volontaires en nature :	
870 - Don en nature	
871 - Prestations en nature	11 000 €
875 - Bénévolat	7 350 €
TOTAL	18 350 €

Lomme, le 10/02/2024

Corinne Depooter
Présidente

ET VOUS TROUVEZ ÇA DRÔLE !!!
CENTRE REGIONAL DES ARTS DU CIRQUE
16, rue du Château d'Essegny
59100 LOMME
☎ 03 20 08 26 28
FAX 03 20 08 26 27
E-mail : ecoledecirque@cracloimme.fr
Siret : 587 879 671 00024



Intitulé du projet : « FURIOUS CIRKUS II »

Année 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	5504	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	9830
Achats matières et fournitures	4675	73 - Concours publics	
Autres fournitures	829	74 - Subventions d'exploitation 2	9550
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	1395		
Locations	1200		
Entretien et réparation			
Assurance	195	Conseil-s Régional(aux) :	0
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	16545	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15388	AIL	1500
Publicité, publication	927	FDVA	2650
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	230	Ville de Lomme – Fonctionnement	400
63 - Impôts et taxes	768	Ville de Lomme – Appel Projet Furious 2 et Découvertes 2	5000
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	768	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	37	75 - Autres produits de gestion courante	4372
Adhésion Fédération	37	756. Cotisations	65
		758. Dons manuels - Mécénat	4320
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	909	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1393
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	25158	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	25158
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	1500
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	1500	871 - Prestations en nature	2000
862 - Prestations	2000		
864 - Personnel bénévole	10000	875 - Bénévolat	10000
TOTAL DONT CVN	38658	TOTAL DONT CVN	38658

Nom du Signataire : Harold BIERNACKI

Qualité : Président

Date : le 10 février 2024

Signature :


LA FABRIK DU BIZARRE
 POLE ASSOCIATIF MICHELET
 112 Rue du 20ème siècle
 59160 LOMME
 Tél : 03 20 43 00017

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

9. Attestations

10. Budget prévisionnel de l'association « Planète - jeunes »
 Intitulé du projet : « sport et fête cercle de Lomme »

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		1300,00
Achats matières et fournitures		3350,00	73 - Concours publics		
Autres fournitures		1500,00	74 - Subventions d'exploitation 2		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations		2550,00	CAISSE N°E 223		596,00
Entretien et réparation					
Assurance		450,00	Conseil-s Régional(aux) : N°E		5000,00
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) : FDR		1000,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires		3846,00			
Publicité, publication		35,00			
Déplacements, missions - poste de travail		450,00	Communes,		
Services bancaires, autres			Ville de Lomme - subvention art de la		3500,00
63 - Impôts et taxes		0	Ville de Lomme - P110 - en charge		1600,00
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes - SA CM		200,00	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					
Frais financiers					
autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		12996,00 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		12996,00 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		800,00	871 - Prestations en nature		800,00
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole		1000,00	875 - Bénévolat		1000,00
TOTAL DONT CVN		14795,00 €	TOTAL DONT CVN		14795,00 €

Nom du Signataire : Poirié Christine

Qualité : Présidente

Date : 14/02/2024

Signature :

Poirié

ASSOCIATION PLANETE JEUNES
 343 avenue de Dunkerque
 59160 LOMME
 Tél. : 06 48 54 40 47

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

**PROJET GLOBAL
FETES D'ETE DELIVRANCE ET 14 JUILLET 2024**

**10. Budget prévisionnel de l'association « CLAR »
Intitulé du projet : « les olympiades à LOMME »**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	6770.00
Achats matières et fournitures	9200.00	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1100.00	74 - Subventions d'exploitation 2	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations	6200.00	Excédant fête 14 juillet 2023	934.00
Entretien et réparation			
Assurance	620.00	Conseil-s Régional(aux) : NQE	10000.00
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	17 000.00	Conseil-s Départemental (aux) :	2000.00
Publicité, publication, tee-shirt, drapeaux	800.00		
Déplacements, missions, poste de secours	900.00	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres, achats de lots	2300.00	Ville de Lomme – subvention fête d'été 2024	15500.00
63 - Impôts et taxes		Prise en charge – Ville de LOMME	3566.00
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes - SACEM	650.00	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS): Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	38 770.00 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	38 770.00 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	1500.00	871 - Prestations en nature	1500.00
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	2500.00	875 - Bénévolat	2500.00
TOTAL DONT CVN	42 770.00 €	TOTAL DONT CVN	42 770.00 €

Nom du Signataire : M. Arnaud MARCHAND

Date : 21.02.2024

Qualité : Président

Signature :

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs


ASSOCIATION CLAR
 11 rue Jules Laisné
 59160 LOMME
 Siret : 498 897 982 00019

1-ASSOCIATION

Fonctionnement ,Rencontres des habitants, soutien au démarrage des projets,
 projets ponctuels ou en partenariat, communication

	<u>CHARGES</u>	<u>PRODUITS</u>
ACHATS DE CONSOMMABLES	300 €	
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	210 €	
OUTILS ET MATERIAUX	400 €	
GRAINES ET PLANTATIONS	300 €	
FRAIS DE COMMUNICATION	300 €	
PROJETS, soutien et/ou coup de pouce	400 €	
PRESTATION langue des signes	360 €	
PRESTATIONS Animations et rencontres	600 €	
ASSURANCE RC	130 €	
	<u>3 000 €</u>	
VENTES DIVERSES		200 €
SUBVENTION CAPINGHEM		1 500 €
COTISATIONS DES MEMBRES		300 €
CONTRIBUTIONS FINANCIERES PROJETS		1 000 €
TOTAL		<u>3 000 €</u>

2-FENETRES QUI PARLENT

ANIMATION MUSICALE	300 €	
CREATIONS ARTISTIQUES	1 534 €	
	<u>1 834 €</u>	
RESO ASSO METRO		1 000 €
SUBVENTION LOMME		500 €
Contributions financières des partenaires		334 €
		<u>1 834 €</u>


3-JOURNAL PARTICIPATIF LE LIEN

FRAIS D'IMPRESSION LE LIEN	1 200 €	
4 numéros en 200 ex		
	<u>1 200 €</u>	
CONTRIBUTIONS FINANCIERES OU SUBVENTIONS		1 200 €
		<u>1 200 €</u>

TOTAL

6 034 €

6 034 €



Présidente.

 Association
 VIVRE ENSEMBLE
 À HUMANITÉ

VIDEOMAPPING FESTIVAL - LOMME - 2024 - Budget Prévisionnel HT

diffusion 1er juin 2024
Calage la vieille

DEPENSES		RECETTES	
Artistique		Subventions	
Création média 10mn - 80 jours/homme : réalisateur, animateurs 2D/3D, musicien et sound designer	20 000,00	Subvention Ville de Lomme	27 000,00
Technique		Subvention Conseil Régional Culture (20% budget technique et artistique + 100% budget comm et coordination)	12 250,00
Matériel : 4 vidéoprojecteurs 30 000 lumens, serveur, système son	9 000,00		
Transport Matériel et équipe, repas équipe	250,00		
10 jour/homme : techniciens : régisseurs, techniciens vidéos, techniciens sons, technicien serveur et calage mapping. Prépa et exploitation	2 500,00		
Tour container, dont transport installation	2 500,00		
Communication			
Affichettes, prospectus, relation presse, référencement web, réseaux sociaux, achat espaces	4 000,00		
Coordination			
Personnel	1 000,00		
TOTAL	39 250,00	TOTAL	39 250,00



**RENCONTRES
AUDIOVISUELLES**

18 rue Basselier - BP 1295
59074 LILLE CEDEX
+33 (0)3 20 53 24 84
www.rencontres-audiovisuelles.org

A passer 15 mars 2024

AVENANT

ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Lille, commune associée de Lomme, représentée par Monsieur Olivier Caremelle, Maire délégué de la commune associée de Lomme, en vertu d'une délibération du Conseil Communal de Lomme en date du 4 avril 2024 et du Conseil Municipal de Lille en date du 5 avril 2024, n°SIRET 215 903 550 00014, code NAF 8411Z, désignée ci-après la Commune,
D'une part,

ET

L'association « Et vous trouvez ça Drôle ! », N° SIRET 397 679 671 00024, ayant son siège social 16 rue du Château d'Isenghien, représentée par Madame Corinne Depooter, présidente, agissant en cette qualité, désignée ci-après l'Association,
D'autre part,

Il a été convenu de modifier comme suit la convention intervenue entre les parties en 2022.

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Les dispositions ci-dessous s'ajoutent aux articles de la convention relatifs aux activités subventionnées, aux montant des subventions octroyées et le cas échéant aux modalités de versements.
Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

ARTICLE 2 : ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE

En complément des activités de l'association reprises en convention, les activités prises en compte par la Ville au titre du présent avenant sont les suivantes :
Participation à la programmation hors-Les-Murs mise en place dans divers lieux de la ville de Lomme

ARTICLE 3 : SUBVENTION

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus et à la condition qu'elle respecte les clauses du présent avenant, la Ville s'engage à verser à l'Association une subvention s'élevant à 5000,00 €.

L'Association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet et le budget prévisionnel fourni.

Fait à Lomme, le

Madame Corinne Depooter

Monsieur Olivier Caremelle

Présidente de l'association Et Vous
Trouvez Ça Drole !

Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention),

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE
<input type="radio"/> PREMIERE DEMANDE
<input checked="" type="radio"/> RENOUELEMENT
Association : HAN BI LOM
Montant souhaité : 4000 €

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024,
- RIB de l'association,
- Bilan financier 2023 et budget prévisionnel DU PROJET sont contenus dans le dossier. Ils doivent être datés et signés par le président (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)
- Bilan d'activité 2023
- Le bilan quantitatif et qualitatif joint à cette demande, en cas de renouvellement d'appel à projet.

Liste des pièces à joindre obligatoirement si c'est votre première demande (fonctionnement ou appel à projet) :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination :

..... Association HANDILOM

.....
Sigle de l'association : ..HANDILOM..... Site web: ..Facebook... groupe... HANDILOM.

1.2 Numéro Siret : 50933046000015 1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W505010990

1.4 Adresse du siège social :

..... 21 Rue de la Gare

Code postal : 59320..... Commune : ...LOMME.....

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : VAN OUYRYVE..... Prénom : MARC.....

Fonction : ..Président.....

Téléphone : 06 86 45 48 11..... Courriel : Secretariat.handilom@gmail.com.

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : attribué par en date du :

.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 31/03/2004

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....

.....

.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON OUI Si oui, lesquelles?

.....

.....

4. Moyens humains mobilisés pour votre projet

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	12
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	/
Nombre total de salariés :	/
Dont nombre d'emplois aidés	/
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	/
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique

Au 31 décembre 2023 ou fin de saison

NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS :	90
	LILLOIS / HELLEMMOIS :	14
	EXTERIEURS :	49
NOMBRE D'ADHERENTS	Moins de 18 ans :	/
	Plus de 18 ans :	153
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme :	104
	Homme :	49
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois :	} 20
	Lillois / Hellemmois :	
	Extérieurs :	22
	Autre type d'adhésion :	/

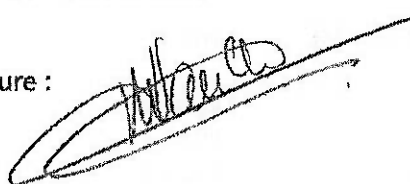
5. Bilan financier de l'association : « HANDILOM »
Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		3684
Achats matières et fournitures		16216	73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation 1		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations		41188			
Entretien et réparation		2570			
Assurance		277	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		3500
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		8000
Services bancaires, autres		402			
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		1000
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		3120
			758. Dons manuels - Mécénat		4400
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		258
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		6000	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		52133 0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		57430
Excédent (bénéfice)		5415	Insuffisance (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN			TOTAL DONT CVN		
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable					
	Compte courant		€		
	Livret		€		
	Caisse		€		

Nom du Signataire : VAN OUYVE MARC Qualité : Président

Date : 12/02/2024

Signature :



2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

nous provisionnons pour l'achat d'un véhicule ainsi que pour le 20^e anniversaire de notre association.
nous devons avoir de la trésorerie car nous devons réserver d'avance pour notre voyage annuel.

Aides financières sollicitées à d'autres organismes pour ce projet:

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non

Si oui lesquels ?

Coup de Coeurs SNCF.

Montant aide financière et Montant aide matérielle obtenus ou en cours d'obtention :

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle

6. Appel à projet - Objet de la demande

Objectifs :

Proposer à des personnes en situation de Handicap des sorties culturelles et touristiques ainsi qu'un séjour de vacances.

Description :

L'association Handi'lem organise un séjour de vacances afin d'emmener ses adhérents dans une structure adaptée en pension complète, sur place plusieurs visites sont prévues cette année nous emmenons nos adhérents à Menil St Père du 09 au 12 Mai 2024.

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

- 60 adhérents
- 12 bénévoles
- Prise en charge de 50% des frais par l'association.

Lieu(x) concerné(s) par l'appel à projet (ville, quartier, lieu):

Détailler: Mesnil st Père dans l'AUBE

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

- location d'un Bus.
- Véhicule adapté.
- location adaptée. 12 bénévoles.

Votre projet a-t-il un caractère innovant. ? Si oui, pourquoi ?

/

Votre projet est-il accessible aux publics en situation de handicap et/ou lutte-t-il contre les discriminations ? Si oui, comment ?

Proposer à des personnes en situation de Handicap de Voyager

Votre projet implique-t-il des habitantes ou habitants de Lomme ? Si oui, comment ?

oui 2/3 de nos adhérents sont Lommois.

Votre projet propose-t-il des actions éducatives à destination des élèves du 1^{er} degré, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ? Si oui, comment ?

/

Votre projet est-il spécifique pour un type de bénéficiaires ? Si oui, lequel ?

Personnes en situation de Handicap

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	OUI
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	OUI
	Parcours éducatifs	/
	Manifestations patriotiques	OUI
	Autres	/
Animation	Carnaval	/
	Estivales	/
	Marché de Noël	/
	Evénement Solidaire	OUI
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	Banque Alimentaire

8. Développement durable

« Intégrer à l'appel à projet des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

Récupération de Bouchons, Ventes.

9. Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration en 2023: 14.
- Assemblée Générale réalisée le : 27/01/2024.
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : 80 (.52% du nombre total des adhérents)
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : 2
- Politique de formation : /

10. Budget prévisionnel de l'association « HANDILOM »
 Intitulé du projet : « VOYAGE MESNIL ST PÈRE »

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		9000
Achats matières et fournitures			73 - Concours publics		
Autres fournitures			74 - Subventions d'exploitation 2		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations		17533			
Entretien et réparation					
Assurance			Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation Visites		2000			
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		3500
Rémunérations intermédiaires et honoraires					
Publicité, publication					
Déplacements, missions		5000	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:		4000
Services bancaires, autres			Ville de Lomme		
63 - Impôts et taxes		0			
Impôts et taxes sur rémunération					
Autres impôts et taxes			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation) SNCF		2000
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat ROTARY		3500
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET			RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET		
Charges fixes de fonctionnement					2533
Frais financiers					
autres					
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		20533 0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		24533 0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			871 - Prestations en nature		
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole			875 - Bénévolat		
TOTAL DONT CVN			TOTAL DONT CVN		

Nom du Signataire : VAN OUTRYVE MARC qualité : Président

Date : 12/02/2024.

Signature : 

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)VAN OUTRYVE MARC.....
Représentant(e) légal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

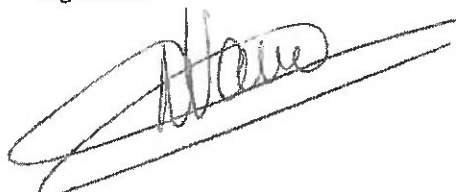
- demander une subvention de : 4000 € au titre des appels à projet 2024

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 12/02/2024 A Ennetissen ou Weppe.....

Signature



8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention),

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE
<input type="radio"/> RENOUELEMENT
Association : Et vous trouvez ça drôle !!! centre régional des arts du cirque
Montant souhaité : 5000 €

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024,
- RIB de l'association,
- Bilan financier 2023 et budget prévisionnel DU PROJET sont contenus dans le dossier. **Ils doivent être datés et signés par le président** (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)
- Bilan d'activité 2023
- Le bilan quantitatif et qualitatif joint à cette demande, en cas de renouvellement d'appel à projet.

Liste des pièces à joindre obligatoirement si c'est votre première demande (fonctionnement ou appel à projet) :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination :

centre régional des arts du cirque de Lomme

.....
.....
Sigle de l'association : CRAC.DE.LOMME..... Site web: www.centregionalesartsducirque.com.....

1.2 Numéro Siret : 39767967100024

1.2 bis code NAF : 8552Z

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W5950035

1.4 Adresse du siège social :

.16.rue.du.château.d.isenghien.....

Code postal : 59160..... Commune : LOMME.....

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : DEPOOTER..... Prénom : CORINNE.....

Fonction : PRESIDENTE.....

Téléphone : .0632040529..... Courriel : corinne.depooter@orange..fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Dumont..... Prénom : SANDRINE.....

Fonction : direction.....

Téléphone : 03.20.08.26.26..... Courriel : sandrinecrac1@gmail.com.....

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :	attribué par	en date du :
<u>education nationale</u>	<u>academie</u>	<u>30/01/23</u>
<u>JEP</u>	<u>JEUNESSE ET SPORT</u>	<u>26/06/23</u>

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Fédération régionale des écoles de cirque,.....
 Fédération nationale des écoles de cirque,.....
 Fédération européenne des écoles de cirque,.....
 Proclrk,.....
 Uracen.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON OUI Si oui, lesquelles?

Ecoles, collèges, centre sociaux.....

4. Moyens humains mobilisés pour votre projet

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	10	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	1	
Nombre total de salariés :	19 permanents 60 vacataires	
Dont nombre d'emplois aidés	0	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	21	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0	
		Au 31 décembre 2023 ou fin de saison
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS : LILLOIS / HELLEMMOIS : EXTERIEURS :	106 56 8 221
NOMBRE D'ADHERENTS	Moins de 18 ans : Plus de 18 ans :	323 62
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme : Homme :	243 148
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois : Lillois / Hellemmois : Extérieurs : Autre type d'adhésion :	186 234 259

Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

voir doc joint

Aides financières sollicitées à d'autres organismes pour ce projet:

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non

Si oui lesquels ?

Montant aide financière et Montant aide matérielle obtenus ou en cours d'obtention : **PAS DE VALIDATION "POUR LE MOMENT"**

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle

6. Appel à projet - Objet de la demande

Objectifs :

PROGRAMMATION CIRCASSIENNE SUR LA VILLE DE LOMME

Description :

L'objectif du projet est la diffusion de spectacle de cirque sur la ville de Lomme.
La programmation se veut accessible pour tous les publics. Nous défendons un cirque contemporain local. Nous souhaitons cette programmation pour permettre aux Lommois de découvrir le cirque actuel « fabriqué » dans leur ville.
L'intégralité de la programmation est représentée par des jeunes artistes qui a un moment de leur vie ont participé au projet citoyen de la ville.

Programmation 2024 envisagée :

23 mars : piste ouverte amateur - CRAC

30 mars : piste ouverte pro - CRAC

7 avril : Gluten Rhapsody - CRAC

20 avril : Troisième année en piste - CRAC

18 mai : Entre nœud - CRAC

Mai : cirque dans la récréée Jean zay. – établissements scolaire

MARS – décembre : résidence et action de médiation dans les établissements scolaires

2 juin : Carnaval

15 juin : Au bord du corps – PARC

Programmation septembre/décembre :

Projet en cours : Bouc Emissaire pour la nuit du cirque

Piste ouverte

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

- Nombre de spectateurs
- Nombre de représentation sur la commune
- Actions de médiation sur la commune
-

Lieu(x) concerné(s) par l'appel à projet (ville, quartier, lieu):

Détailler : Ville de Lomme - CRAC de Lomme / hors les murs dans les quartiers de la ville

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

Moyen Humain : salariés de l'école et bénévole
Moyen technique : équipement de la ville de Lomme + espace extérieur
Moyen financier : Subvention de la ville de Lomme + autres financeurs publics + fonds propres du CRAC

Votre projet a-t-il un caractère innovant. ? Si oui, pourquoi ?

Votre projet est-il accessible aux publics en situation de handicap et/ou lutte-t-il contre les discriminations ? Si oui, comment ?

sur le CRAC oui, le lieu est accessible PMR

Votre projet implique-t-il des habitantes ou habitants de Lomme ? Si oui, comment ?

oui. Nous avons des spectateurs Lommois + projet participatif de la Cie Part2rien

Votre projet propose-t-il des actions éducatives à destination des élèves du 1^{er} degré, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ? Si oui, comment ?

oui. par le biais des résidences de nos artistes dans les établissements scolaires de la ville

Votre projet est-il spécifique pour un type de bénéficiaires ? Si oui, lequel ?

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	oui
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	oui
	Parcours éducatifs	oui
	Manifestations patriotiques	non
	Autres	spectacle de noel des e
Animation	Carnaval	oui
	Estivales	oui
	Marché de Noël	non
	Evénement Solidaire	oui
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	semaine education mi temps - Handba

8. Développement durable

« Intégrer à l'appel à projet des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

La transition énergétique est un enjeu crucial pour l'avenir de notre planète. Les actions d'atténuation et d'adaptations au changement climatique sont des actions citoyennes responsables impératives à mettre en place. Il est urgent de consolider les efforts visant à restaurer la nature et la biodiversité sur nos sols. Face aux défis sociaux et environnementaux notre association s'engage depuis plusieurs années dans des initiatives locales pour un changement de nos habitudes de consommations et de fonctionnements. En tant qu'acteur responsable, nous souhaitons un engagement fort en faveur de l'amélioration de la qualité de vie de nos utilisateurs.

Depuis plusieurs années, nous avons mis en place des actions concrètes en vue de réduire notre impact écologique :

- Tri des déchets
- Plantations diverses
- Achat véhicule électrique
- Achat chez les producteurs locaux
- Prime éco mobilité pour les salariés qui utilisent des modes de transport éco responsable
- Création d'îlot de fraîcheur
- Création de zone végétale sur le site
- Favoriser l'éco mobilité en installant des garages à vélo
- Développer un cirque local en travaillant avec les cie locale

PREVISIONNEL Association : Et vous trouvez ca drôle !!! CRAC

Année :

2024

PROGRAMMATION CRAC ville de Lomme

Dépenses		Recettes		
60	Achats	13 200,00 €	Ventes et prestations de services	13 700,00
	Achats de prestations de service	10 000,00 €	Recettes billetterie	9 500,00
	Achats non stockés de matières et fournitures	3 200,00 €	Ventes de marchandises (buvette, etc.)	4 200,00
	Eau - Gaz - Electricité - fioul	800,00 €	Subventions d'exploitation	25 200,00
	Fournitures d'entretien et de petit équipement	900,00 €	Etat - DRAC	1 500,00
	Fournitures administratives	300,00 €	Métropole Européenne de Lille	2 700,00
	Autres fournitures (achats alimentaires et liquides, etc.)	1 200,00 €	ville de lille - lomme programmation	5 000,00
61	Services extérieurs	2 500,00 €	Région HDF - culture	15 000,00
	Locations et crédit bail	950,00 €	Département du nord	1 000,00
	Entretiens et réparations	850,00 €		
	Primes d'assurances	350,00 €		
	Divers	350,00 €		
62	Autres services extérieurs	5 210,00 €		
	honoraires	900,00 €		
	Publicités, publications et relations publiques	1 700,00 €		
	Voyages - déplacements - transport	1 300,00 €		
	Réceptions	850,00 €		
	Frais postaux	50,00 €		
	Services bancaires et assimilés	190,00 €		
	Téléphone - internet	220,00 €		
64	Charges de personnel	26 021,00 €		
	Salaires personnels administratifs	5 565,00 €		
	Salaires personnels techniques	5 964,00 €		
	Salaires artistes	10 082,00 €		
	Salaire communication	4 410,00 €		
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €		
	Redevance pour droits et valeurs similaires (SACEM, etc.)	1 000,00 €	FOND PROPRE CRAC	9 031,00
Total Dépenses		47 931,00 €	Total Recettes	47 931,00

86 - Emplois des contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	11 000 €
862 - Prestations	
864 - Personnel bénévole	7 350 €
TOTAL	18 350 €

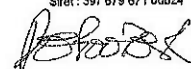
87 - Contributions volontaires en nature	
870 - Dons en nature	
871 - Prestations en nature	11 000 €
875 - Bénévolat	7 350 €
TOTAL	18 350 €

lomme, le 10/02/2024

Corinne Depooter

Présidente

ET VOUS TROUVEZ ÇA DRÔLE !!!
CENTRE REGIONAL DES ARTS DU CIRQUE
16, rue du Château d'Isenghien
59160 LOMME
☎ 03 20 08 26 28
Fax 03 20 08 26 27
E-mail : ecolededcirque@craclomme.fr
Siret : 397 879 671 00024



9. Fonctionnement régulier et démocratique

- 2 Nombre de réunion du Conseil d'Administration : 6
- 3 Assemblée Générale réalisée le : 27 juin 2023
- 4 Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : 35 (8 % du nombre total des adhérents)
- 5 Nombre de réunion du Bureau de l'association : 0
- 6 Politique de formation : La structure dispose d'un plan de formation annuelle pour ses salariés

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) ...CORINNE DEPOOTER.....

Représentant(e) légal(e) de l'association : ET VOUS TROUVEZ CA DROLE !!!

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

inférieur ou égal à 500 000 €

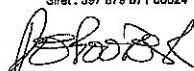
- demander une subvention de 5000 € : _____ au titre des appels à projet 2024
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 12 FEVRIER 2024 À LOMME

Signature

ET VOUS TROUVEZ ÇA DROLE !!!
CENTRE REGIONAL DES ARTS DU CIRQUE
16, rue du Château d'Isenghien
59160 LOMME
☎ 03 20 08 26 26
Fax 03 20 08 26 27
E-mail : ecoledecirque@craclomme.fr
Siret : 397 679 671 00024



8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention)

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE	
<input type="checkbox"/> PREMIERE DEMANDE	<input checked="" type="checkbox"/> EN NUMERAIRE (en argent)
<input checked="" type="checkbox"/> RENOUELEMENT	<input type="checkbox"/> EN NATURE (Prêt de salle ou de matériel)
Association : LA FABRIK DU BIZARRE	
Montant souhaité : 5 000 Euros	

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Statuts signés et datés,
- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Attestation d'assurance pour l'année 2023/2024,
- RIB de l'association,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration
- Bilan d'activité 2022 ou saison 2022/2023
- Bilan financier 2022 ou saison 2022/2023 et budget prévisionnel 2024 ou saison 2023/2024 sont contenus dans le dossier. Ils doivent être datés et signés par le président (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination :

LA FABRIK DU BIZARRE

.....
Site web : <https://furious-cirkus.fr/>

1.2 Numéro Siret : 889 502 043 00017

1.2 bis code NAF : 9001 Z Arts du Spectacle Vivant

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W595037097

1.4 Adresse du siège social : ..Pôle Associatif Michelet – 112 Rue du 20ème Siècle..

Code postal : 59160

Commune : LILLE (commune déléguée de LOMME)

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : BIERNACKI

Prénom : Harold

Fonction : Président

Téléphone : 07-82-79-76-25

Courriel : president@lafabrikdubizarre.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : DUEZ

Prénom : Laurent

Fonction : Trésorier

Téléphone : 06-27-95-60-50

Courriel : comptabilite@lafabrikdubizarre.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par

en date du :

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative sous le numéro d'adhérent 5929647

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON OUI Si oui, lesquelles?

4. Moyens humains

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	35	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	0	
Nombre total de salariés :	0	
Dont nombre d'emplois aidés	0	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0	
		Au 31 décembre 2023 ou fin de saison
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS :	2
	LILLOIS / HELLEMMOIS :	6
	EXTERIEURS :	11
NOMBRE D'ADHERENTS	Moins de 18 ans :	0
	Plus de 18 ans :	19
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme :	6
	Homme :	13
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois :	12€
	Lillois / Hellemmois :	12€
	Extérieurs :	12€
	Autre type d'adhésion :	12€

5. Bilan financier de l'association : «LA FABRIK DU BIZARRE »
Année 2023

CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		3738	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		4042
Achats matières et fournitures		1744	73 - Concours publics		
Autres fournitures		1994	74 - Subventions d'exploitation 1		3400
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		595			
Locations		318			
Entretien et réparation					
Assurance		277	Conseil-s Régional(aux) :		
Documentation					
62 - Autres services extérieurs		3379	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		3124	FDVA		1000
Publicité, publication		147	AIL Département		1000
Déplacements, missions			Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :		
Services bancaires, autres		108	VILLE DE LOMME – Appel à Projet		1000
63 - Impôts et taxes		351	VILLE DE LOMME - Fonctionnement		400
Impôts et taxes sur rémunération			Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :		
Autres impôts et taxes (SACEM)		351	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
64 - Charges de personnel		0	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Rémunération des personnels			Autres établissements publics		
Charges sociales			Aides privées (fondation)		
Autres charges de personnel					
65 - Autres charges de gestion courante		37	75 - Autres produits de gestion courante		1804
Adhésion Fédération		37	756. Cotisations		333
			758. Dons manuels - Mécénat		1471
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		112
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		3591	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1424
69 - Impôt sur les bénéficiaires (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		11691	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		10782
Excédent (bénéfice)			Insuffisance (déficit)		- 909
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		1500
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	1500		871 - Prestations en nature		1000
862 - Prestations	1000				
864 - Personnel bénévole	6000		875 - Bénévolat		6000
TOTAL DONT CVN	20211		TOTAL DONT CVN		19282
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable					
	Compte courant	1154,97 €			
	Livret	0,00 €			
	Caisse	0,00 €			

Nom du Signataire : **BIERNACKI**

Qualité : **Président**

Date : **Le 10 février 2024**

Signature :

LA FABRIK DU BIZARRE
POLE ASSOCIATIF MICHELET
412 Rue du 20ème siècle
59160 LOMME
Tél : 03 59 50 2 043 00017

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

Nous prenons comme point de départ un compte de résultat qui intègre la dette issue du 1^{er} FurioUs CirKus et qui était de 3 590,58 €.

Il faut tout d'abord rappeler que nous n'avons pu réaliser le FurioUs CirKus 2 durant l'année 2023 à la suite d'une mise en confrontation directe le même jour avec le « WarmUp » du HELLFEST sur le site du Louvre LENS, donc à 25 km de la Maison Folies Beaulieu de LOMME.

De plus, il restait de nombreuses incertitudes concernant l'accompagnement, notamment financier, de la Ville de Lomme auxquels sont venus s'ajouter un piratage informatique qui compliquait toute communication et des changements dans l'organigramme de la mairie de Lomme.

Toutefois, avec les efforts et l'investissement de nos bénévoles soutenus par la Ville de Lomme et la Maison Folies Beaulieu, nous avons pu réaliser l'action « Les découvertes de la Fabrik » permettant à l'association de continuer à exister d'un point de vue « manifestation » et donc, de rester visibles aux yeux des organismes publics, de nos partenaires privés et du grand public.

Cette action nous a permis de solder une grande partie de notre dette et de revenir à un niveau tout à fait supportable et acceptable pour le fonctionnement quotidien de l'association mais aussi, pour de futurs projets.

De plus, nous avons investi dans du matériel « éco-responsable » et « durable » qui nous servira sur tous nos événements pour ne pas à avoir à effectuer les dépenses à chaque fois. Ces dépenses sont venues impacter une fois encore l'état de la trésorerie.

C'est donc avec une trésorerie volontairement basse que nous devons fonctionner et mener nos projets.

En conséquence, la volonté du CODIR sur cette période est de finir de solder totalement notre dette par différentes actions et de pérenniser les futures manifestations et festivals.

Il a donc été décidé de réduire les budgets et de mettre en place une tombola sur la période 2023.

Aides financières autres que celles de la ville de Lomme :

Nous avons sollicité et obtenu des subventions F.D.V.A. et A.I.L.

Avez-vous déposé un dossier de demande de subvention auprès :

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non

Si oui lesquels ?

Nous avons démarché les entreprises suivantes : Œil pour Œil (OPO), Plaine-Image, Carrefour, Auchan, Intermarché.

Pour 2024, nous avons d'ores et déjà de nouvelles entreprises qui souhaitent nous soutenir par le biais de dons ou de mises à disposition. Notre but est qu'à terme, cette part de financements directs et indirects devienne la part la plus importante du budget global (fonctionnement général compris) pour ne pas avoir à solliciter exclusivement la ville de LOMME.

Montant aide financière et Montant aide matérielle

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle

6. Fonctionnement - Objet de la demande

Objectifs :

- Créer des événements associant l'univers du Métal et celui du Cirque pour un public d'habités mais aussi, pour des spectateurs non-initiés, amateurs de sensations visuelles et sonores fortes et de qualité.
- S'appuyer sur ces événements festifs pour tendre la main aux plus isolés, à celles et ceux qui pour diverses raisons ne fréquentent jamais les salles de spectacle et qui au fil du temps, se sont exclus de ces moments de découverte et de partage : Notre Festival a pour ambition de les inviter à renouer avec le "VIVRE ENSEMBLE", à reprendre goût et fierté à organiser et/ou à participer à cet événement hors du commun.
- Profiter de nos événements pour collecter un maximum de denrées alimentaires non périssables : Il ne s'agit pas de faire l'aumône mais bel et bien, de sensibiliser le public à la nécessaire solidarité que chacun doit faire preuve en direction des plus fragilisés. Pour ce faire, nous continueront à consolider notre partenariat avec les "RESTO DU COEUR" de LOMME et si possible, avec d'autres associations caritatives.
- Exploiter les impacts positifs de ces événements uniques et spécifiques au territoire en proposant et en diversifiant les partenariats avec d'autres associations locales. Ces initiatives devront être des encouragements à l'échange pluridisciplinaire, à multiplier les rencontres et le partage entre les univers artistiques et surtout, à provoquer la création de spectacles éclectiques, audacieux, percutants et surtout tournés vers les autres.
- Inciter, développer les comportements "éco responsables" auprès du public pour qu'il devienne plus consommateur « acteurs » dans son comportement en général et dans son mode de consommation en particulier.

Description :

"La Fabrik du Bizarre" est une association qui a pour but d'organiser un festival de musique Métal à Lomme qui devra être capable de rayonner dans toute la métropole, voire dans toute la Région. Nous partons du constat que la métropole n'a, à ce jour, pas de festival qui mette réellement en valeur la musique Métal et ce, malgré le capital sympathie que suscite le HELL FEST.

Nous souhaitons donc remédier à ce manque mais aussi, profiter de cet événement pour véhiculer certaines valeurs qui nous sont chères comme la solidarité, le partage, la tolérance, l'entraide, etc. La raison qui nous a poussé à nommer cet événement " le FURIOUS CIRKUS " est que ce festival a pour ambition de créer des liens durables entre la musique Métal et le Cirque, deux univers qui partagent une iconographie forte, des ambiances parfois surréalistes avec des prestations visuelles et sonores exceptionnelles mais aussi, le goût de la fête et du spectacle "avec" et "dans" le public.

Le choix du site de la Maison Folie Beaulieu n'est d'ailleurs pas un hasard car ce site est reconnu comme un lieu d'exception par les compagnies circassiennes, permettant des démonstrations dans chaque salle du bâtiment mais aussi à l'extérieur, sur le parvis de la salle ou dans le jardin attenant.

Pour preuve de ce lien fort avec le monde Circassien, le Centre Régional des Arts du Cirque (CRAC) basé à LOMME collaborera une fois encore avec nous sous forme d'animations diverses entre chaque groupe et durant lesquelles, le public qui le souhaite pourra être initié aux arts du Cirque.

A l'occasion de ce festival, nous allons une fois encore faire appel à la générosité des "Métalleux" et organiser une collecte de denrées alimentaires ou de produits hygiéniques de première nécessité. Au-delà de l'acte généreux et gratuit, l'idée est aussi de sensibiliser le public à la solidarité indispensable en direction des plus fragiles, des accidentés de la vie et autres exclus qui manquent souvent du strict nécessaire. Il n'est pas question de moraliser la démarche ni d'en faire une contrainte mais bien au contraire, de la rendre festive, valorisante et participative. De plus, tout en veillant à ne pas stigmatiser les bénéficiaires, nous allons offrir des places gratuites au bénéficiaires des "Restos du Cœur" de LOMME, notre association "partenaire".

Enfin, ce festival a pour ambition de créer un lien fort avec le tissu associatif lommois et métropolitain. Nous allons donc développer les actions de partenariat avec les associations locales, qu'elles soient à dominante sportives, artistiques, citoyennes ou caritatives. L'idée est de décloisonner la musique Métal mais aussi et surtout, de faire se rencontrer les forces vives du territoire pour partager des projets communs. A cet égard, nous travaillerons une fois encore avec l'association d'artistes photographes (INTERMAC) qui nous accompagnera tout au long de cet événement et qui tentera ensuite d'exposer leurs œuvres dans les lieux culturels Lommois ou dans ceux de la Métropole Lilloise. On y verra ainsi des séries de photos racontant l'histoire de notre festival et de façon plus générale, levant le voile sur l'une des facettes de la scène Métal locale.

Nous allons également tenter d'organiser une "résidence artistique" courte et intense rassemblant des artistes issus du monde du Métal et des artistes circassiens. L'idée est de tenter de donner plus d'ampleur au festival et de créer des animations permettant une vraie interaction avec le public. Ce projet de résidence offrira aux groupes l'opportunité d'avoir un cadre et le temps nécessaire pour développer leur imaginaire qui émerveillera le public à n'en pas douter, qu'il soit ou non habitué des concerts Métal ou des représentations Circassiennes.

Le festival de Musique se déroulera au sein de la Maison Folie Beaulieu à Lomme le 04 mai 2024, entre 15h et 00h00 (l'importance des horaires qui n'ont pas été choisis au hasard, car ils permettent au public d'utiliser les déplacements doux). Lors de cette journée, 6 groupes de Métal, tous de renommée Nationale, se produiront sur scène et des animations seront prévues (déambulation circassienne, bande d'accordéon reprenant des classiques du hard Rock, musiciens amateurs, petits jeux organisés par les bénévoles, concours burlesques, etc.). Le festival de musique se déroulera en intérieur mais aussi en extérieur grâce à la mise à disposition d'un parc privatisé pour l'occasion. .

La semaine précédant le festival, nous proposerons une exposition de tickets de concert à la Maison Folie Beaulieu de Lomme. Cette exposition retracera l'histoire du métal dans notre Région et ailleurs en France, mais aussi mettra en valeur les artistes au fil des années. Cette exposition sera ouverte à tous et devra permettre d'attirer un nouveau public curieux, festif et ouvert à la diversité Culturelle.

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

Critères d'évaluation qualitatifs :

- Les événements proposés par la Fabrik du Bizarre font parler sur les réseaux sociaux (Followers, vues, partages...)
- Les groupes de Métal nous contactent directement pour se produire lors de nos événements
- Le partenariat avec les autres associations locales se développe au delà de nos propres actions
- La formation des bénévoles s'organise et démarre progressivement
- L'équilibre budgétaire est atteint à la fin de l'année 2024

Critères d'évaluation quantitatifs :

- Evolution du nombre de d'adhérents (en valeur absolue, avec distinction des âges et des sexes)
- Evolution du nombre de spectateurs sur chacun des 2 événements 2024, comparés aux événements 2022 et 2023 (en valeur absolue).
- Nombre de partenaires privés, associatifs et publics comparés à 2022 et 2023 (en %)
- Mesure du poids de denrées alimentaires récoltées lors de nos événements (les collectes deviendront systématiques)

Lieu(x) concerné(s) par l'activité de l'association :

Maison Folie Beaulieu de Lomme / La ville de Lomme et la métropole Européenne de Lille

Toutefois, nous allons distribuer dans toute le Département du Nord durant plus de 4 mois et nous espérons ainsi rallier un public nombreux venant de tout le département.

Le site de la Maison Beaulieu n'est pas choisie au hasard car il est reconnu comme étant un haut lieu de la Culture Lilloise mais aussi, comme étant une structure située en plein cœur d'un quartier prioritaire, ouverte sur l'extérieur et ayant des liens forts avec la population qui l'entoure. C'est donc un atout majeur pour notre association qui souhaite une action inclusive mettant au premier rang les habitants du quartier.

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

35 bénévoles participeront à l'organisation du festival.

Ce festival rassemblera les artistes du groupe, un régisseur son qui travaille au sein de la société PRO-SONO accompagné de 3 de ses collègues, un ingénieur lumière de la Maison Folie Beaulieu sera mis à disposition et 5 bénévoles ayant déjà quelques expériences sur la gestion technique d'un concert accompagneront ces artistes sur l'aspect scénique.

Lors de l'exposition photo, une équipe de bénévoles et les artistes assureront la promotion de l'exposition.

La ville de Lomme nous accompagnera tout au long de ce projet. Pour ce faire, nous avons des contacts étroits avec des agents en charge des associations Lommoises, des agents de la Maison Folie Beaulieu et des agents des Services Techniques.

Le crédit Mutuel met à disposition des appareils pour payer par carte bleu, et des tonnelles pour les animations lors de cette journée.

La ville de Denain et l'association « In Theatrum Demonium » met à disposition des crashes barrière.

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	Non
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	Oui
	Parcours éducatifs	Non
	Manifestations patriotiques	Non
	Autres	Matinée de travail du 02/09/2023 avec les associations lommoises et la Mairie
Animation	Carnaval	Non
	Estivales	Non
	Marché de Noël	Non
	Événement Solidaire	Oui (collecte denrées alimentaire pour les restos du cœur)
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	Exposition Tee Shirt a la Maison Beaulieu

8. Développement durable

« Intégrer dans ses pratiques quotidiennes des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

Tout au long du festival et des événements que l'association mettra en place, nous veillerons à l'éco-responsabilité (installation d'un parking à vélo, communication valorisant les déplacements doux, création d'une brigade verte, utilisation d'eco-cup, mise en place d'un catering et boissons locales etc.).

Par ailleurs, comme pour les événements précédents, nous allons nommer un référent « éco-responsabilité » qui tournera dans la structure durant toute la journée pour vérifier qu'il n'y ait pas d'abus énergétique ou de comportements contraires à nos valeurs mais aussi, pour rappeler à chacun la nécessité de réfléchir constamment à l'impact de sa consommation, de ses choix énergétiques, de ses déplacements, etc.

Enfin, en lien avec la collectivité, nous voudrions ancrer un peu plus le festival dans la sobriété énergétique, dans l'écocitoyenneté et la défense de l'environnement. Nous proposons donc de planter un arbre à chaque événement (en lien avec les équipes techniques de la ville) afin de contribuer à réduire notre empreinte carbone. Nous en informerons d'ailleurs les festivaliers en les incitant à suivre l'exemple et à rester Eco-Citoyens.

9.

Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration : Réunion du CODIR tous les 15 jours (hors période de vacances scolaires), et toutes les semaines le mois avant une manifestation soit 20 réunions par an environ
- Assemblée Générale réalisée le : 10 février 2024
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : 11 (53.85 % du nombre total des adhérents)
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : Réunion chaque semaine le jeudi (hors période de vacances scolaire) soit 40 réunions par an (utilisation de la visioconférence)
- Politique de formation : nous sommes en train de construire et négocier un plan de formation pour les bénévoles qui le souhaitent et qui le peuvent et notamment pour celles et ceux qui sont affectés à la technique.

Si cela s'avère faisable, nous aiderons les plus jeunes qui le souhaitent à intégrer des formations qualifiantes par le biais de structures de type Pôle Emploi, Missions Locales, Equipements de vie sociale et Centres Sociaux, etc.

Enfin, la formation pourra et devra se faire par le biais d'échanges avec les autres associations organisatrices qui ont souvent besoin d'aide et qui viennent nous en fournir lorsque nous leur demandons.

10. Budget prévisionnel de l'association « LA FABRIK DU BIZARRE »

Intitulé du projet : « FURIOUS CIRKUS II »

Année 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	5504	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	9830
Achats matières et fournitures	4675	73 - Concours publics	
Autres fournitures	829	74 - Subventions d'exploitation 2	9550
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	1395		
Locations	1200		
Entretien et réparation			
Assurance	195	Conseil-s Régional(aux) :	0
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	16545	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	15388	AIL	1500
Publicité, publication	927	FDVA	2650
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres	230	Ville de Lomme – Fonctionnement	400
63 - Impôts et taxes	768	Ville de Lomme – Appel Projet Furious 2 et Découvertes 2	5000
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	768	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante	37	75 - Autres produits de gestion courante	4372
Adhésion Fédération	37	756. Cotisations	65
		758. Dons manuels - Mécénat	4320
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements	909	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1393
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	25158	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	25158
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	1500
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	1500	871 - Prestations en nature	2000
862 - Prestations	2000		
864 - Personnel bénévole	10000	875 - Bénévolat	10000
TOTAL DONT CVN	38658	TOTAL DONT CVN	38658

Nom du Signataire : Harold BIERNACKI

Qualité : Président

Date : le 10 février 2024

Signature :


LA FABRIK DU BIZARRE
 POLE ASSOCIATIF MICHELET
 112 Rue du 20 ème siècle
 59160 LOMME
 SIRET : 889 505 043 00017

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom). Harold BIERNACKI..... Représentant(e) légal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 5 000 € au titre de l'année ou exercice 2024

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 10 février 2024 À LOMME

Signature

LA FABRIK DU BIZARRE
POLE ASSOCIATIF MICHELET
112 Rue du 20^{ème} siècle
59160 LOMME
APRÈS 1 889 507 043 00017

8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention),

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE
<input type="radio"/> PREMIERE DEMANDE
<input checked="" type="radio"/> RENOUVELLEMENT
Association : <i>Planète - Jeunes</i>
Montant souhaité : <i>3500,00 €</i>

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024,
- RIB de l'association,
- Bilan financier 2023 et budget prévisionnel DU PROJET sont contenus dans le dossier. Ils doivent être datés et signés par le président (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)
- Bilan d'activité 2023
- Le bilan quantitatif et qualitatif joint à cette demande, en cas de renouvellement d'appel à projet.

Liste des pièces à joindre obligatoirement si c'est votre première demande (fonctionnement ou appel à projet) :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination :

..... Association planète jeunes

.....
Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret : 499 120 178 000 11

1.2 bis code NAF : APE 913 E

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

1.4 Adresse du siège social :

..... 3h3 Avenue de Dunkerque

Code postal : 59160 Commune : LAMME

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : POIRIE Prénom : Christine

Fonction : Présidente

Téléphone : 06/28/04/49/66 Courriel : planetejunieslamme@gmail.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : TOAMI Prénom : Fouad

Fonction : coordinateur

Téléphone : 06/26/11/15/58 Courriel : fouad.toami@lamme.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : attribué par en date du :

.....
.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : 03 . 10 . 1998

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

L'association Planète Jeunes est implantée sur le quartier Pont-A-Gasp et travaille en partenariat avec le tissu associatif local et la municipalité dans de nombreux projets.

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON OUI Si oui, lesquelles?

Mairie d'Armentières, Communauté 129 Adhérents qui participent de près ou de loin aux différents activités de l'association.

4. Moyens humains mobilisés pour votre projet

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	19	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	-	
Nombre total de salariés :	-	
Dont nombre d'emplois aidés	-	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	-	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	-	
		Au 31 décembre 2023 ou fin de saison
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS : LILLOIS / HELLEMMOIS :	129
NOMBRE D'ADHERENTS	EXTERIEURS : Moins de 18 ans : Plus de 18 ans :	22
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme : Homme :	72 57
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois : Lillois / Hellemmois : Extérieurs : Autre type d'adhésion :	5€

Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

La trésorerie de l'association planète jeunes monte un excédant de 1998,93 sur l'année 2023 sachant qu'il y a des sorties qui seront effectuées au mois d'août 2024.

Aides financières sollicitées à d'autres organismes pour ce projet:

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non

Si oui lesquels ?

vont être effectués

Montant aide financière et Montant aide matérielle obtenus ou en cours d'obtention :

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle
Région des Hauts de France	5000,00	
Ville de Lomme	3000,00	
Département	1500,00	

6. Appel à projet - Objet de la demande

Objectifs :

Fête "des quartiers d'été 2024" - Parc du Rossignol

Description :

La fête d'été aura lieu le samedi 24 août 2024 sur le site du Parc du Rossignol, du boulodrome et du stade des Lagrange sur le thème du sport et de la culture sur le quartier du Paroiss

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

- Un regard sur le nombre de bénévoles impliqués dans le projet
- Nombre d'habitants participant à la fête en famille.
- Une attention particulière sur les dépenses liées aux interventions.

Lieu(x) concerné(s) par l'appel à projet (ville, quartier, lieu):

Détailler : Evénement festif sur le quartier du Nouvel ouest
aussi la découverte du secteur Nord-A-Camp

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

Cette fête au Parc du Rossignol devrait rassembler une soixantaine de bénévoles et nécessiter des moyens logistiques et technique de la municipalité.

Votre projet a-t-il un caractère innovant. ? Si oui, pourquoi ?

Oui, car il intègre aussi un volet "environnemental" significatif

Votre projet est-il accessible aux publics en situation de handicap et/ou lutte-t-il contre les discriminations ? Si oui, comment ?

Totalement, c'est un projet familial, cosmopolite et intergénérationnel

Votre projet implique-t-il des habitantes ou habitants de Lomme ? Si oui, comment ?

Oui, le projet est porté par des bénévoles Associatifs Lommois

Votre projet propose-t-il des actions éducatives à destination des élèves du 1^{er} degré, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ? Si oui, comment ?

Il y a bien des Ateliers pédagogiques qui interviennent à l'école

Votre projet est-il spécifique pour un type de bénéficiaires ? Si oui, lequel ?

C'est un projet qui rassemble sans distinction

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	Oui
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	Oui
	Parcours éducatifs	En cours
	Manifestations patriotiques	
	Autres	
Animation	Carnaval	Oui
	Estivales	Oui
	Marché de Noël	Oui
	Evénement Solidaire	
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	
	Maison de la solidarité	Oui

8. Développement durable

« Intégrer à l'appel à projet des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

Le projet des fêtes d'été intègre totalement le développement Ecologique avec des ateliers sur la gestion des déchets, sur les produits Bio, sur la consommation d'énergie grâce à nos nombreux partenaires

9. Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration en 2023: 2
- Assemblée Générale réalisée le : mars 2024
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : (..... % du nombre total des adhérents)
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : 4
- Politique de formation :

10. Budget prévisionnel de l'association « Planète - Jeunes »
 Intitulé du projet : « Sport et fête sur le terrain »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	1300,00
Achats matières et fournitures	3950,00	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1500,00	74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations	2550,00	CASSE N°E 223	596,00
Entretien et réparation			
Assurance	450,00	Conseil-s Régional(aux) : N°E	5000,00
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) : FAVA	1000,00
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3546,00		
Publicité, publication	35,00		
Déplacements, missions - Poste de secours	650,00	Communes,	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme - subvention fête d'été	3500,00
63 - Impôts et taxes	0	Ville de Lomme - P110 en charge	1600,00
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes - S.A.C.M	200,00	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	12996,00 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	12996,00 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	800,00	871 - Prestations en nature	800,00
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	1000,00	875 - Bénévolat	1000,00
TOTAL DONT CVN	14796,00 €	TOTAL DONT CVN	14796,00 €

Nom du Signataire : POIRIE Christine

Qualité : Présidente

Date : 14/02/2024

Signature :

Poirie

ASSOCIATION PLANETE JEUNES
 343 avenue de Dunkerque
 59160 LOMME
 Tél. : 06 48 54 40 47

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) Mme Chantal Poiré

Représentant(e) légal(e) de l'association : PLANETE - JEUNES

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 3500,00 € au titre des appels à projet 2024

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 14 février 2024 à Lomme

Signature


ASSOCIATION PLANETE JEUNES
343 avenue de Dunkerque
59160 LOMME
Tél. : 06 48 54 40 47

8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention),

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE
<input type="radio"/> PREMIERE DEMANDE
<input type="radio"/> RENOUVELLEMENT

<p>Association : CLAR Collectif Loisir Animation Rénovation</p> <p>Montant souhaité : 15500.00 €</p>

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024,
- RIB de l'association,
- Bilan financier 2023 et budget prévisionnel DU PROJET sont contenus dans le dossier. Ils doivent être datés et signés par le président (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)
- Bilan d'activité 2023
- Le bilan quantitatif et qualitatif joint à cette demande, en cas de renouvellement d'appel à projet.

Liste des pièces à joindre obligatoirement si c'est votre première demande (fonctionnement ou appel à projet) :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination :

.....**CLAR**.....
.....Collectif Loisir Animation Rénovation.....
Sigle de l'association : Site web:

1.2 Numéro Siret : **498 897 982 000 19**

1.2 bis code NAF :

1.2 code APE : **913 E**

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : **W595036624**

1.4 Adresse du siège social :31 Allée des AULNES

Code postal :**59320**..... Commune :**ERQUINGHEM LE SEC**.....

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : ...**MARCHAND**..... Prénom :**Arnaud**.....

Fonction : ..**Président**

Téléphone : ..**07.77.90.87.66**..... Courriel : **arnaudmarchand999@gmail.com**

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : ...**TOUMI**..... Prénom : ...**Farid**.....

Fonction :**Coordination**.....

Téléphone : ..**03.20.48.44.16**..... Courriel : **ftoumi@mairie-lomme.fr.**

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par

en date du :

~~.....~~

~~.....~~

.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel : **03/07/2000**

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (Indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)
Notre association CLAR travaille main dans la main avec les autres associations de la commune et en étroite collaboration avec la municipalité sur de nombreux projets.....

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON OUI Si oui, lesquelles? BENEVOLES
L'association est constituée de bénévoles sans cotisations

4. Moyens humains mobilisés pour votre projet

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	9	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	—	
Nombre total de salariés :	—	
Dont nombre d'emplois aidés	—	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	—	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	—	
		Au 31 décembre 2023 ou fin de saison
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS : LILLOIS / HELLEMMOIS :	9 bénévoles
NOMBRE D'ADHERENTS	EXTERIEURS : Moins de 18 ans : Plus de 18 ans :	—
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme : Homme :	3 6
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois : Lillois / Hellemmois : Extérieurs : Autre type d'adhésion :	—

5. Bilan financier de l'association : « CLAR »
Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023

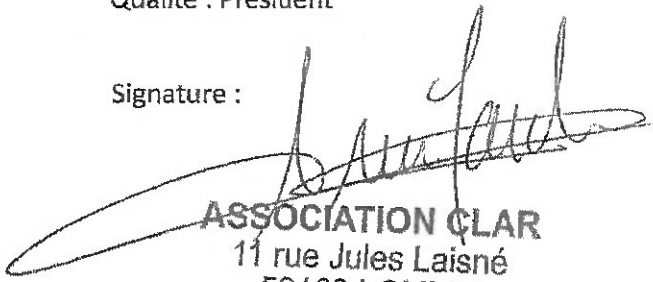
CHARGES		Montant	PRODUITS		Montant
CHARGES DIRECTES			RESSOURCES DIRECTES		
60 - Achats		0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		3613.00
Achats matières et fournitures		4582.34	73 - Concours publics		
Autres fournitures - matériel divers		6386.55	74 - Subventions d'exploitation 1		0
			Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page		
61 - Services extérieurs		0			
Locations		3025.00			
Entretien et réparation					
Assurance		397.16	Conseil-s Régional(aux) : Nos Quartiers d'été		3000.00
Achats de lots		793.18			
62 - Autres services extérieurs		0	Conseil-s Départemental (aux) :		
Rémunérations intermédiaires et honoraires		11234.52			
Publicité, publication		575.00			
Déplacements, missions		794.02	Communes : Fonctionnement		773.00
Autres.....DON TELETHON		500.00	Ville Subvention fête 14 juillet 2023		10000.00
63 - Impôts et taxes		0	Ville - Marché de NOËL 2023		6500.00
Impôts et taxes sur rémunération			Ville - Ateliers pédagogiques Ecoles		5760.00
Autres Impôts et taxes (SACEM)		329.56			
64 - Charges de personnel		0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)		
Rémunération des personnels			L'agence de services et de paiement (emplois aidés)		
Charges sociales			Autres établissements publics		
Autres charges de personnel			Aides privées (fondation)		
65 - Autres charges de gestion courante			75 - Autres produits de gestion courante		0
			756. Cotisations		
			758. Dons manuels - Mécénat		
66 - Charges financières			76 - Produits financiers		
67 - Charges exceptionnelles			77 - Produits exceptionnels		
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements			78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés			79 - Transfert de charges		
TOTAL DES CHARGES HORS CVN		28617.33 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN		29646.00 €
Excédent (bénéfice)			Insuffisance (déficit)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature			87 - Contributions volontaires en nature		
860 - Secours en nature			870 - Dons en nature		
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		800.00	871 - Prestations en nature		800.00
862 - Prestations					
864 - Personnel bénévole		1500.00	875 - Bénévolat		1500.00
TOTAL DONT CVN		30 917.33 €	TOTAL DONT CVN		31 946.00€
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable					
	Compte courant		1028.67 €		
	Livret		€		
	Caisse		€		

Nom du Signataire : Arnaud MARCHAND

Qualité : Président

Date : 21.02.2024

Signature :


ASSOCIATION CLAR
 11 rue Jules Laisné
 59160 LOMME
 Siret : 498 897 982 00019

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

La fête du 14 juillet au parc urbain s'est bien déroulée, ce qui nous a permis d'engendrer un excédent de 1433.24 € et de faire un don de 500 € au comité du TELETHON.

Aides financières sollicitées à d'autres organismes pour ce projet :

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non
Si oui lesquels ?

Montant aide financière et Montant aide matérielle obtenus ou en cours d'obtention :

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle
REGION	3000.00 € (2023)	
Ville de Lomme	23033.00 € (2023)	

6. Appel à projet - Objet de la demande

Objectifs :

Fête d'été du quartier DELIVRANCE et fête du 14 juillet 2024 sur le quartier MITTERIE au parc Urbain

Description :

Les collectifs associatifs de la DELIVRANCE et de la MITTERIE organisent deux actions :

- ① La fête de DELIVRANCE le samedi 6 juillet 2024 sur la place DOMPSIN, sur l'enceinte du stade VAN DEN EDEN, sur la place BEAULIEU et la Maison Folie BEAULIEU de 12h à 23h30 avec des Olympiades, des démonstrations, des jeux, de la musique et du spectacle pour les habitants du quartier de la DELIVRANCE, du BOURG et de la RENOVATION.
- ② La fête du 14 juillet 2024 se déroulera sur le superbe site du parc urbain de 12h à 00h avec un programme dédié à tous les LOMMOIS et LOMMOISES ; un spectacle sportif « INTERVILLE », des balades en calèches, des dégustations, des initiations sportives, de la déambulation, des spectacles, un concert et en clôture à partir de 23h une parade lumineuse sans oublier un barbecue géant pour se restaurer en famille.

Evaluation / Indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

- La fréquentation sur la fête d'été de la cité de DELIVRANCE et sur celle du 14 juillet au parc urbain devrait rassembler un très grand nombre d'habitants venus participer aux différentes activités et disciplines sportives
- Le nombre de participants inscrits sur les différentes disciplines sportives lors des fêtes d'été
- Le nombre de bénévoles impliqués dans le projet est très significatif car il met en exergue la réussite du projet porté par le collectif associatif

Lieu(x) concerné(s) par l'appel à projet (ville, quartier, lieu):

Détailler : La première fête d'été aura lieu sur le quartier de DELIVRANCE et plus spécialement sur la place DOMPSIN – le stade VAN DEN EDEEN – la place BEAULIEU – LA Maison Folie – la salle DOMPSIN.

La deuxième fête d'été est celle du 14 juillet et elle se déroulera sur l'enceinte du formidable parc urbain de LOMME avec de la verdure et un environnement propice aux activités et à la fête

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

- ** Un besoin important de logistique (tables, chaises, podium, camionnette)
- ** Nécessité d'une mobilisation importante de bénévoles (60 bénévoles par événements)
- ** Un soutien de personnel municipal

Votre projet a-t-il un caractère innovant. ? Si oui, pourquoi ?

Oui pour plusieurs raisons :

- ** L'année 2024 est l'année des jeux olympiques en France et notre projet est centré sur les olympiades et sur les différentes activités sportives
- ** Les fêtes d'été connaissent un tournant important, avec une vision différente et une organisation tournée vers la transition écologique (gestion du tri, le bio, l'environnement)

Votre projet est-il accessible aux publics en situation de handicap et/ou lutte-t-il contre les discriminations ? Si oui, comment ?

Totalement en adéquation, le projet est destiné à un public intergénérationnel, familial, cosmopolite et ouvert à tous sans distinction (ex : activités, ateliers programmés pour les Lommois)

Votre projet implique-t-il des habitantes ou habitants de Lomme ? Si oui, comment ?

Le projet est porté par des bénévoles LOMMOIS pour des habitants LOMMOIS et LOMMOISES

Votre projet propose-t-il des actions éducatives à destination des élèves du 1^{er} degré, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ? Si oui, comment ?

Certaines associations du collectif qui participent au projet interviennent dans les écoles sur des ateliers

Votre projet est-il spécifique pour un type de bénéficiaires ? Si oui, lequel ?

Non, c'est un projet destiné aux familles LOMMOISES

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	OUI
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	OUI
	Parcours éducatifs	OUI
	Manifestations patriotiques	
	Autres	
Animation	Carnaval	
	Estivales	OUI
	Marché de Noël	OUI
	Evénement Solidaire	
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	

8. Développement durable

« Intégrer à l'appel à projet des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

Le collectif associatif fortement sensibilisé à la protection de l'environnement proposera différents ateliers et des activités sur la fête de DELIVRANCE et sur la fête du 14 juillet au parc urbain :

- Gestion du tri
- Les économies d'énergies
- Le BIO

9. Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration en 2023: 1
- Assemblée Générale réalisée le : vendredi 2 février 2024 à 18h au local GOURY
- Nombre de bénévoles présents à l'Assemblée Générale : 12 (..... % du nombre total des adhérents)
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : 2
- Politique de formation

ACTION 2

**10. Budget prévisionnel de l'association « CLAR »
Intitulé du projet : « le parc urbain fête les jeux »**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	3450.00
Achats matières et fournitures	4900.00	73 - Concours publics	
Autres fournitures – Achats de matériel	600.00	74 - Subventions d'exploitation 2	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations	3700.00	Excédant NQE 2023	934.00
Entretien et réparation			
Assurance	400.00	Conseil-s Régional(aux) : NQE	5000.00
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	12 000.00 (*)	Conseil-s Départemental (aux) :	1000.00
Publicité, publication, tee-shirt, drapeaux	400.00		
Déplacements, missions, poste de secours	450.00	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres, achats de lots	1500.00	Ville de Lomme – subvention fête d'été 2024	12000.00
63 - Impôts et taxes		Prise en charge – Ville de LOMME	1966.00
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes - SACEM	400.00	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	24 350.00 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	24 350.00€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	1000.00	871 - Prestations en nature	1000.00
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	1500.00	875 - Bénévolat	1500.00
TOTAL DONT CVN	26 850.00 €	TOTAL DONT CVN	26 850.00€

Nom du Signataire : M. Arnaud MARCHAND

Qualité : Président

Date : 21.02.2024

Signature :

(*) **Détails intervenants** : 12000.00 € = (INTERVILLE : 7500.00€) + (PARADE LUMINEUSE : 2500.00€) + (GROUPE MUSICAL/ANIMATIONS : 2000.00€)

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics ne sont légitimes que si elles sont accompagnées de justificatifs.


ASSOCIATION CLAR
 11 rue Jules Laisné
 59180 LOMME
 Siret : 498 897 982 00019

ACTION 1

10. Budget prévisionnel de l'association « CLAR »
Intitulé du projet : « la cité des olympiades »

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	3320.00
Achats matières et fournitures	4300.00	73 - Concours publics	
Autres fournitures	500.00	74 - Subventions d'exploitation 2	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations	2500.00		
Entretien et réparation			
Assurance	220.00	Conseil-s Régional(aux) : NQE	5000.00
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5000.00	Conseil-s Départemental (aux) :	1000.00
Publicité, publication	400.00		
Déplacements, missions, poste de secours	450.00	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres, achats de lots	800.00	Ville de Lomme – subvention fête d'été 2024	3500.00
63 - Impôts et taxes		Prise en charge – Ville de LOMME	1600.00
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes - SACEM	250.00	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	14 420.00 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	14 420.00 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
85 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	500.00	871 - Prestations en nature	500.00
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	1000.00	875 - Bénévolat	1000.00
TOTAL DONT CVN	15 920.00 €	TOTAL DONT CVN	15920.00 €

Nom du Signataire : M. Arnaud MARCHAND

Date : 21.02.2024

Qualité : Président

Signature :

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

ASSOCIATION CLAR
 11 rue Jules Laisné
 59160 LOMME
 Siret : 498 897 982 00019

**PROJET GLOBAL
FETES D'ETE DELIVRANCE ET 14 JUILLET 2024**

**10. Budget prévisionnel de l'association « CLAR »
Intitulé du projet : « les olympiades à LOMME »**

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	6770.00
Achats matières et fournitures	9200.00	73 - Concours publics	
Autres fournitures	1100.00	74 - Subventions d'exploitation 2	
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs			
Locations	6200.00	Excédant fête 14 juillet 2023	934.00
Entretien et réparation			
Assurance	620.00	Conseil-s Régional(aux) : NQE	10000.00
Documentation			
62 - Autres services extérieurs			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	17 000.00	Conseil-s Départemental (aux) :	2000.00
Publicité, publication, tee-shirt, drapeaux	800.00		
Déplacements, missions, poste de secours	900.00	Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres, achats de lots	2300.00	Ville de Lomme – subvention fête d'été 2024	15500.00
63 - Impôts et taxes		Prise en charge – Ville de LOMME	3566.00
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes - SACEM	650.00	Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	38 770.00 €	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	38 770.00 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	1500.00	871 - Prestations en nature	1500.00
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	2500.00	875 - Bénévolat	2500.00
TOTAL DONT CVN	42 770.00 €	TOTAL DONT CVN	42 770.00 €

Nom du Signataire : M. Arnaud MARCHAND

Date : 21.02.2024

Qualité : Président

Signature :

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

ASSOCIATION CLAR

11 rue Jules Laisné
59160 LOMME

Siret : 498 897 982 00019

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom)M. Arnaud MARCHAND.....
Représentant(e) légal(e) de l'association : CLAR (collectif loisir animation rénovation)

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

inférieur ou égal à 500 000 €

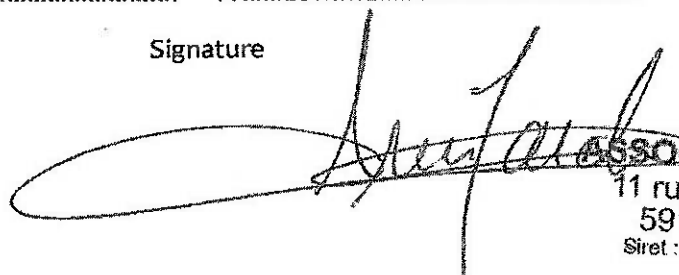
supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 15 500.00 € au titre des appels à projet 2024
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le21.02.2024..... ÀLOMME.....

Signature


ASSOCIATION CLAR
11 rue Jules Laisné
59160 LOMME
Siret : 498 897 982 00019

8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

Année exceptionnelle, fêtes d'été exceptionnelles.

Cette année, le collectif associatif et sa centaine de bénévoles vous propose pour leur participation et leur organisation sur les 4 fêtes de quartiers le thème « L'homme fait ses propres JO » :

Au programme :

Du sport, initiations, participations, démonstrations, tournois, compétitions ...pour un public familial, intergénérationnel et cosmopolite.

Des spectacles, de l'animations, des jeux mais aussi des moments conviviaux autour d'un barbecue géant avec la participation des familles.

Bien entendu, en partenariat avec le soutien du service Animation Vie Associative, du service des sports mais aussi du Conseil Régional et du Département du Nord.

ACTION 1

FETE DE DELIVRANCE intitulée « la cité des olympiades »

Date : le samedi 06 juillet 2024 - de 14h à 23h

Lieu : site de la place DOMPSIN - de la place BEAULIEU - du stade VANDEN EEDEN - de la salle DEBERDT - de la salle DOMPSIN

Programmation en perspective

Défilé olympique (environ 400 sportifs qui défilent accompagnés des parents) - distance sur 800 mètres au départ de la place DOMPSIN

Début des compétitions/ démonstrations (judo- haltérophilie- tennis de table - badminton) au sein des clubs (proximité total)

Ouverture du tournoi de football (environ 20 équipes/tranches d'âge entre 6- 14 ans) au stade SRLD
Décoration du stade aux couleurs des Jeux Olympiques

Début de tournoi de pétanque (25 équipes--doublette)..côté Maison Folie BEAULIEU

En parallèle

Les historiens font visiter le quartier de la cité des Cheminots (en petit train touristique) avec des arrêts pour meilleure compréhension

La place DOMPSIN sera décorée aux couleurs des jeux olympiques - Des jeux et des quiz sur l'histoire des olympiades mais aussi sur l'histoire du quartier - participation des associations locales

Côté écoresponsable

**Des ateliers sur la gestion des déchets (la mise en place de poubelles de couleurs et les familles doivent savoir où jeter les différents emballages)

** Atelier d'informations par les Ambassadeurs du tri - explicatif et détail sur les composteurs des déchets

** Atelier sur les économies d'énergies (comment faire baisser sa facture- favoriser le vélo et le transport en commun) - (Association Quai des Transitions)

**Stands et animations sur les produits de saisons avec l'association des jardins de la MITTERIE

Partie dégustation

Les associations proposeront des jus de fruits et des brochettes de fruits de saisons

Les jardiniers : faire découvrir les légumes des jardins familiaux récoltés

Partie enfants / des crêpes seront faites sur place par les parents - du pop-corn et des gâteaux

PARTIE SPECTACLE PODIUM / SONORISATION

Groupes musicaux vont se succéder

De la déambulation dans l'après-midi et des échassiers

17H/ Remerciement par les présidents associatifs et la présence des élus de la commune
Remise des lots

18h30 / CONCERT SUR LA PLACE DOMPSIN

19H30 / BARBECUE PAR LES BENEVOLES

20H30 / Maison Folie : Un spectacle musical

ACTION 2

FETE D'ETE DU 14 JUILLET 2024 - QUARTIER MITTERIE

Date : le dimanche 14 juillet 2024 de 13h à 00h

Lieu : Parc Urbain de LOMME (Arrière-cinéma KINEPOLIS LOMME)

Objectif : Passer un été festif, sportif et Ecoresponsable

A partir de midi

- * Des ateliers pédagogiques autour du travail du bois sur un site verdoyant avec de l'espace où il fait bon se promener
- * Un grand stand autour du jardinage, des légumes, de la nature sera proposé aux amateurs qui ont la main verte
- * Animation et prévention par les 10 Ambassadeurs sur la gestion des déchets
- * Intervention du Quai des Transitions pour un Environnement meilleur et protégé.- (stands et échanges)
- * Des Animations par l'association "Union des pêcheurs" autour du superbe étang du parc où il fait bon s'attarder

Partie détente : Balade en calèche sur l'arrière du parc urbain jusqu'à la découverte de la FERME EDUCATIVE où les enfants peuvent voir les animaux (poules, coqs, vaches, ânes, cheval etc.).. ?

Les amoureux de la pêche qui n'ont jamais tenu de canne à pêche pourront s'initier autour de l'étang avec des connaisseurs de l'associations locale

Partie sportive

Plusieurs associations et clubs sont mobilisés pour le plus grand plaisir des familles
Animations et initiation du club de l'OSML tir à l'arc (même pour les novices)
Initiation au tir au Laser par le club de l'OSML TIR (en toute sécurité)
Démonstration de club de Rugby pour ceux qui aiment le sport en équipe
Superbe tournoi de Pétanque avec l'association SAMFRED de LOMME où une trentaine d'équipes seront en compétition
Concours du tir à la corde en équipe (4 équipes sont déjà inscrites)

Côté enfants / des jeux et des animations tout au long de la journée

Des balades en poneys pour les tout petits

Des mini-quads à pédales pour s'amuser en toute sécurité au sein du parc vert

Une dizaine de structures gonflables pour se dépenser destinés aux enfants de 2 à 14 ans

Partie spectacle / podium

Vers 16h / Déambulation musicale sur l'avant du parc urbain

Démonstration de dressage de chiens avec l'association "Union Canine de LOMME

Vers 17h / Spectacle Equestre et voltige avec l'intervention d'un prestataire

TOUT au long de la journée, des dégustations

19h30 / Repas un barbecue sera assuré par les bénévoles du collectif associatif (merguez- brochettes- saucisses- fromage- jambon)

20H00 / SPECTACLE INTERVILLE

22H30 DEFILE LUMINEUX

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention),

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE
<input type="radio"/> PREMIERE DEMANDE <input checked="" type="radio"/> RENOUELEMENT
<p>Association : <i>Vivre Ensemble à Humanité!</i></p> <p>Montant souhaité : <i>500€.</i></p>

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- ✗ Attestation d'assurance pour l'année 2024,
- ✗ RIB de l'association,
- ✗ Bilan financier 2023 et budget prévisionnel DU PROJET sont contenus dans le dossier. Ils doivent être datés et signés par le président (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)
- ✗ Bilan d'activité 2023
- ✗ Le bilan quantitatif et qualitatif joint à cette demande, en cas de renouvellement d'appel à projet.

Liste des pièces à joindre obligatoirement si c'est votre première demande (fonctionnement ou appel à projet) :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination :

..... UNION ENSEMBLE A HUMANISME

.....
Sigle de l'association :

..... UEAH

Site web:

1.2 Numéro Siret :

840 398 622 000 18

1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture :

W595030964

1.4 Adresse du siège social :

..... 5. Rue Léonard de Vinci

Code postal :

59160

Commune :

Capringhem

1.5 Représentant-e légal-e

Nom :

PRIEUR

Prénom :

Elisabete

Fonction :

Présidente

Téléphone :

06 21 22 22 27

Courriel :

prieur_elisabete@yahoo.com

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?

oui

non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément :

attribué par

en date du :

.....

.....

.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui

non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?

oui

non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

.....

.....

.....

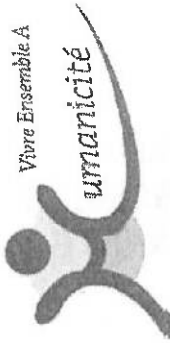
L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON OUI Si oui, lesquelles?

.....

.....

4. Moyens humains mobilisés pour votre projet

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	15	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	0	
Nombre total de salariés :	0	
Dont nombre d'emplois aidés	0	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	0	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0	
		Au 31 décembre 2023 ou fin de saison
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS : LILLOIS / HELLEMMOIS : EXTERIEURS :	4 25
NOMBRE D'ADHERENTS	Moins de 18 ans : Plus de 18 ans :	29
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme : Homme :	
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois : Lillois / Hellemmois : Extérieurs : Autre type d'adhésion :	8€ Soutien - dot.



RESULTATS DE L'ASSOCIATION 2023

<u>COMPTES DE L'ASSOCIATION AU 31.12.2023</u>		<u>COMPTES DE L'ASSOCIATION AU 31.12.2023</u>	
<u>6-COMPTES DE CHARGES</u>		<u>7-COMPTES DE PRODUITS</u>	
60 ACHATS	5 580,52 €	70 PRODUITS FINIS	111,00 €
ACHATS MATIERES ET FOURNITURES	3 654,78 €	VENTES MARCHÉ DE NOEL	111,00 €
ACHATS DE PRESTATIONS	1 499,52 €		
61 SERVICES EXTERIEURS	328,32 €	74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	4 200,00 €
Assurance Responsabilité civile	128,32 €	MUNICIPALITE DE CAPINGHEM	700,00 €
Location SLP	200,00 €	MUNICIPALITE DE L'OMME SLP	500,00 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 585,39 €	PARTENARIAT FLSH UCL	1 500,00 €
Sortie au CRAC	60,00 €	PARTENARIAT SIA HABITAT	500,00 €
Réception des auteurs SLP	480,00 €	PARTENARIAT ASL Humanicité	1 000,00 €
Déplacement d'auteurs SLP	329,55 €		
Communication SLP	715,84 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 412,45 €
66 CHARGES FINANCIERES	12,03 €	Adhésions 2023	248,00 €
Frais de virement	12,03 €	Abandons de frais	14,45 €
		Contributions financières partenaires	1 100,00 €
		Participations sorties au cirque	50,00 €
SOLDES 2024		Boni	142,93 €

Elisabeth PRIEUR, Présidente

Association
VIVRE ENSEMBLE
À HUMANICITÉ



VEAH 2023

TRESORERIE et SOLDE BANCAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2023

SOLDE BANCAIRE AU 31/12/2023
Société

3 705 €

3 705 €

CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2023

141 €

3 846 €

Elisabeth PRIEUR , Présidente

Association
VIVRE ENSEMBLE
À HUMANITÉ

Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

La trésorerie représente la moitié des besoins annuels de l'association et permet les avances nécessaires en début d'année, avant l'arrivée des subventions.

Aides financières sollicitées à d'autres organismes pour ce projet:

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non

Si oui lesquels ? pour le complément de financement, partenaires du quartier d'humanité.

Montant aide financière et Montant aide matérielle obtenus ou en cours d'obtention :

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle
Partenaires, en cours ..	386€.	

6. Appel à projet - Objet de la demande

Objectifs :

Rassembler les habitants et personnes accompagnées du quartier d'humanité autour de réalisations artistiques.

Description :

Déroulement en 2 temps après la rencontre de concertation.
1. 4 ateliers artistiques.
2. Déambulation festive et goûter.

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

- nombre de participants par atelier.
- nombre d'œuvres artistiques réalisées
- nombre de personnes à la déambulation.

Lieu(x) concerné(s) par l'appel à projet (ville, quartier, lieu):

Détailler: Lomme - quartier humanité -
Caprihem - quartier humanité.

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

Prêt de salles dans 4 établissements du quartier.
6 à 8 bénévoles et au moins 6 salariés d'établissements mobilisés

Votre projet a-t-il un caractère innovant ? Si oui, pourquoi ?

Oui, une occasion de fédérer les personnes vivant dans le quartier et de vivre des moments ensemble.

Votre projet est-il accessible aux publics en situation de handicap et/ou lutte-t-il contre les discriminations ? Si oui, comment ?

Oui, tous les habitants et résidents du quartier sont concernés dont beaucoup de personnes dépendantes ou à mobilité réduite.

Votre projet implique-t-il des habitantes ou habitants de Lomme ? Si oui, comment ?

Oui, il se situe sur la partie "humanité" de Lomme, en partie (Foyer Hélène Bord, Habitants...)

Votre projet propose-t-il des actions éducatives à destination des élèves du 1^{er} degré, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ? Si oui, comment ?

Non

Votre projet est-il spécifique pour un type de bénéficiaires ? Si oui, lequel ?

Non

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	
	Parcours éducatifs	
	Manifestations patriotiques	
	Autres <i>Inauguration du Marché de Noël.</i>	
	<i>Vœux de M^r. la Maire</i>	
Animation	Carnaval	
	Estivales	
	Marché de Noël	
	Événement Solidaire	
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	

8. Développement durable

« Intégrer à l'appel à projet des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

Action citoyenne mensuelle de nettoyage du quartier organisée avec le médiateur et les bénévoles de l'association en lien avec les services municipaux de l'annee

9. Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration en 2023: *4.*
- Assemblée Générale réalisée le : *9 février 2023*
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : *(100... % du nombre total des adhérents) et autres personnes (futurs adhérents.)*
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : *4.*
- Politique de formation : */*



1-ASSOCIATION *Fonctionnement ,Rencontres des habitants, soutien au démarrage des projets, projets ponctuels ou en partenariat, communication ...*

	<u>CHARGES</u>	<u>PRODUITS</u>
ACHATS DE CONSOMMABLES	300 €	
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	210 €	
OUTILS ET MATERIAUX	400 €	
GRAINES ET PLANTATIONS	300 €	
FRAIS DE COMMUNICATION	300 €	
PROJETS, soutien et/ou coup de pouce	400 €	
PRESTATION langue des signes	360 €	
PRESTATIONS Animations et rencontres	600 €	
ASSURANCE RC	130 €	
	<u>3 000 €</u>	
VENTES DIVERSES		200 €
SUBVENTION CAPINGHEM		1 500 €
COTISATIONS DES MEMBRES		300 €
CONTRIBUTIONS FINANCIERES PROJETS		1 000 €
TOTAL		<u>3 000 €</u>

2-FENETRES QUI PARLENT

ANIMATION MUSICALE	300 €	
CREATIONS ARTISTIQUES	1 534 €	
	<u>1 834 €</u>	
RESO ASSO METRO		1 000 €
SUBVENTION LOMME		500 €
Contributions financières des partenaires		334 €
		<u>1 834 €</u>

3-JOURNAL PARTICIPATIF LE LIEN

FRAIS D'IMPRESSION LE LIEN	1 200 €	
<i>4 numéros en 200 ex</i>		
	<u>1 200 €</u>	
CONTRIBUTIONS FINANCIERES OU SUBVENTIONS		1 200 €
		<u>1 200 €</u>

TOTAL	6 034 €	6 034 €
--------------	----------------	----------------

Président

Présidente.

Association
VIVRE ENSEMBLE
À HUMANITÉ

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) PRIEUR - Elisabeth
Représentant(e) légal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 500 € € au titre des appels à projet 2024

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 14 février 2024 à Carpinghen

Signature



Association
**VIVRE ENSEMBLE
À HUMANICITÉ**

8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

DEMANDE DE SUBVENTION APPEL A PROJET 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention),

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE
<input checked="" type="checkbox"/> PREMIERE DEMANDE
<input type="checkbox"/> RENOUVELLEMENT
Association : RENCONTRES AUDIOVISUELLES
Montant souhaité : 27 000, 00 €

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Attestation d'assurance pour l'année 2024,
- RIB de l'association,
- Bilan financier 2023 et budget prévisionnel DU PROJET sont contenus dans le dossier. Ils doivent être datés et signés par le président (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)
- Bilan d'activité 2023
- Le bilan quantitatif et qualitatif joint à cette demande, en cas de renouvellement d'appel à projet.

Liste des pièces à joindre obligatoirement si c'est votre première demande (fonctionnement ou appel à projet) :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination : RENCONTRES AUDIOVISUELLES

1.2 Sigle de l'association : Site web: www.rencontres-audiovisuelles.org

1.2 Numéro Siret : 428759872 00032

1.2 bis code NAF :90 02 Z

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W595006335

1.4 Adresse du siège social : 18 rue Gosselet BP 1295

Code postal : 59014 Commune : LILLE

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : .FRANCOIS..... Prénom : .Hervé.....

Fonction : ...Président.....

Téléphone :03 20 53 24 84..... Courriel : .herve@rencontres-audiovisuelles.org

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : ...MANIER..... Prénom :Antoine.....

Fonction :Directeur.....

Téléphone : ...06 88 14 49 87... Courriel : .antoine@rencontres-audiovisuelles.org

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : attribué par en date du :

Académique Académie de Lille 03/04/2023

Jeunesse et éducation populaire Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Nord 18/12/2012

Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités du Nord
13/12/2021

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

- AFCA, Association française du cinéma d'animation Carrefour des Festivals
- EmiCycle - EduMédia
- ILO, International Light Festival Organisation
- NEF Animation, Nouvelles écritures pour le film d'animation Noranim
- PédaGoJeux
- Pictanovo, la communauté de l'image en Hauts-de-France

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON

4. Moyens humains mobilisés pour votre projet

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	70	
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	9	
Nombre total de salariés :	114	
Dont nombre d'emplois aidés	0	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	37	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0	
		Au 31 décembre 2023 ou fin de saison
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS : 0 LILLOIS / HELLEMMOIS : 38 EXTERIEURS : 0	
NOMBRE D'ADHERENTS	Moins de 18 ans : Plus de 18 ans :	
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme : Homme :	
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois : Lillois / Hellemmois : Extérieurs : Autre type d'adhésion :	

5. Bilan financier de l'association : «RENCONTRES AUDIOVISUELLES »

Année 2023 ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 1	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres Impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
Excédent (bénéfice)		Insuffisance (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable			
	Compte courant	€	
	Livret	€	
	Caisse	€	

RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES JOINT

Nom du Signataire : Manier Antoine

Qualité : Directeur

Date : 18 mars 2024

Signature :



Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) :

au 31/12/2023 : 768 856 euros dont 190 000 euros de prêt

Aides financières sollicitées à d'autres organismes pour ce projet:

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	NON <input type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	NON <input type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Non

Si oui lesquels ?

Montant aide financière et Montant aide matérielle obtenus ou en cours d'obtention :

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle
REGION	12250	

6. Appel à projet - Objet de la demande

Objectifs :

Concevoir un Vidéo Mapping pour la ville de Lomme dans le cadre du carnaval de Lomme ayant lieu le 1^{er} juin 2024.

Description :

Réaliser et diffuser le Vidéo Mapping pour le Ville de Lomme permettant la mise en place de moyens visant à réduire l'impact environnemental de l'évènement. La réalisation et la diffusion du Vidéo Mapping vise à maîtriser la consommation d'énergie utilisée afin de mettre en place un évènement éco-responsable.

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) :

- Fréquentation
- Retours presse et réseaux sociaux
- Retours des partenaires

Lieu(x) concerné(s) par l'appel à projet (ville, quartier, lieu):

Détailler : Parvis Yvon Delaporte, Lomme

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

- Alimentation électrique,
- Barriérage et mise en sécurité des structures
- Coupure éclairage public

Votre projet a-t-il un caractère innovant. ? Si oui, pourquoi ?

On peut considérer que le video mapping reste une forme artistique innovant, vu la jeunesse de la discipline (20ans) et le peu d'occasion pour les publics de voir du mapping, comparé à d'autres formes

Votre projet est-il accessible aux publics en situation de handicap et/ou lutte-t-il contre les discriminations ? Si oui, comment ?

Oui, accessible gratuitement à tous sur l'espace public

Votre projet implique-t-il des habitantes ou habitants de Lomme ? Si oui, comment ?

Uniquement le public

Votre projet propose-t-il des actions éducatives à destination des élèves du 1^{er} degré, sur les temps scolaires, périscolaires ou extra-scolaires ? Si oui, comment ?

non

Votre projet est-il spécifique pour un type de bénéficiaires ? Si oui, lequel ?

non

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	non
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	non
	Parcours éducatifs	non
	Manifestations patriotiques	non
	Autres	
Animation	Carnaval	oui
	Estivales	non
	Marché de Noël	non
	Evénement Solidaire	non
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	

8. Développement durable

« Intégrer à l'appel à projet des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

L'association est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche progrès et une démarche de développe durable, qu'elle a formalisé avec un bilan carbone sur l'exercice 2019, un plan d'action, et une compensation après le plan d'action.

9. Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration en 2023: 4
- Assemblée Générale réalisée le : juin 2023
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : 18
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : 4 + nombreux échanges mails
- Politique de formation : formation des salariés classique, avec notre OPCA Afdas


10. Budget prévisionnel de l'association « Rencontres Audiovisuelles » Intitulé du projet : « Video Mapping Lomme »

VIDEOMAPPING FESTIVAL - LOMME - 2024 - Budget Prévisionnel HT

diffusion 1er Juin 2024
Calage la vieille

DEPENSES		RECETTES	
Artistique		Subventions	
Création média 10mn - 80 jours/homme : réalisateur, animateurs 2D/3D, musicien et sound designer	20 000,00	Subvention Ville de Lomme	27 000,00
		Subvention Conseil Régional Culture (20% budget technique et artistique + 100% budget comm et coordination)	12 250,00
Technique			
Matériel : 4 vidéoprojecteurs 30 000 lumens, serveur, système son	9 000,00		
Transport Matériel et équipe, repas équipe	250,00		
10 jour/homme : techniciens : régisseurs, techniciens vidéos, techniciens sons, technicien serveur et calage mapping. Prépa et exploitation	2 500,00		
Tour container, dont transport installation	2 500,00		
Communication			
Affichettes, prospectus, relation presse, référencement web, réseaux sociaux, achat espaces	4 000,00		
Coordination			
Personnel	1 000,00		
TOTAL	39 250,00	TOTAL	39 250,00

A Lomme (5 mai) 2024

 **RENCONTRES AUDIOVISUELLES**
10 rue Comte - 59200
Lomme - France
+33 (0)3 20 52 24 00
rencontres.audiovisuelles.org

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) MANIER Antoine

Représentant(e) légal(e) de l'association :

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

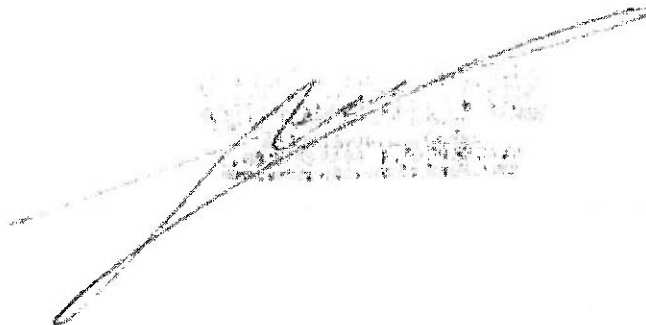
supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de 27 000 € au titre des appels à projet 2024
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le 18 mars 2024 À Lille

Signature



8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.